

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

RÉGLEMENT
Championnat suisse individuel Agility

valable à partir du 01.01.2022

TABLE DES MATIÈRES

1	Championnat Suisse Individuel Agility	3
1.1	Admission	3
1.2	Mode	3
1.2.1	Déroulement général du concours	3
1.2.2	Qualification	3
1.2.3	La finale	4
2	Entrée en vigueur	5

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 CHAMPIONNAT SUISSE INDIVIDUEL AGILITY

Le championnat suisse individuel (CS individuel) est organisé chaque année entre juin et décembre. Les clubs qui veulent poser leur candidature se présente à la CTAMO. L'attribution est faite par la CTAMO.

1.1 Admission

La participation aux concours du CS est ouverte aux chiens avec ou sans pédigrée qui au moment du CS individuel, sont autorisés de participer dans la classe 3. Ces chiens doivent posséder une licence agility valable de la CTAMO. Ces chiens peuvent être conduits au CS par des conducteurs avec domicile légal en Suisse ou au Liechtenstein et qui sont membres d'une section locale ou d'un club de race de la SCS.

La vérification des conditions d'admission appartient au club organisant. En cas de doute, la CTAMO décide sur demande de l'admission.

300 chiens peuvent participer aux concours de qualification pour le CS. Ceux-ci sont déterminés de l'évaluation annuelle de la liste Agility Champions Race (ACR). La répartition entre les différentes catégories se fait en rapport aux chiens énumérés dans la liste ACR à la fin de la période de qualification. La CTAMO publie la liste des chiens autorisés à participer. Si un team autorisé de participer renonce à la participation, le prochain team de sa catégorie prend sa place. Si dans une catégorie pas toutes les places de départ ne sont revendiquées, les places de départ libres seront proportionnellement réparties entre les autres catégories.

La CTAMO fixe les détails concernant la ACR comme directive.

1.2 Mode

1.2.1 Déroulement général du concours

Le CS individuel se compose de deux épreuves de qualification et de deux épreuves de finale.

Pour tous calculs des pourcentages, les valeurs sont arrondies au prochain nombre entier.

Toutes les directives suivantes valent toujours par catégorie.

1.2.2 Qualification

La qualification se déroule en deux épreuves (agility et jumping). L'ordre est déterminé par l'organisateur.

L'ordre de départ est déterminé au principe aléatoire.

Au moins 10 teams et au maximum 40% des teams qualifiés pour le CS se qualifient pour la finale. En plus le champion en titre suisse est qualifié pour la finale.

Les premiers 16% de chaque épreuve de qualification des teams qui ont participé se qualifient pour la finale.

Les places de départ encore libres sont données aux meilleurs teams du classement combiné.

Si un team se qualifie dans les deux épreuves de qualification ou si le team est le champion en titre et donc qualifié, les teams suivants ne peuvent pas avancer et prendre la place. Le nombre de teams directement qualifiés se réduit donc. Les places de départ encore libres pour la finale sont données aux meilleurs teams du classement combiné.

Le classement combiné est évalué des résultats des deux concours de qualification. Les points de fautes totales (fautes parcours et faute de temps) et les temps de parcours des deux concours sont additionnés. Le classement est fait en considération et dans l'ordre des points suivants:

- 1) Points de fautes totales

- 2) Plus petite somme des fautes de parcours
- 3) Plus petite somme des temps de parcours
- 4) Si toutes les données susnommées sont identiques, les teams seront classés ex aequo.

1.2.3 La finale

La finale se fait en deux épreuves (agility et jumping). La CTAMO fixe l'horaire et le déroulement.

Le nombre de participants pour la finale se compose ainsi

- a) des teams qualifiés par les concours de qualification
- b) en plus du champion en titre

L'ordre de départ pour la première épreuve (jumping) se fait au hasard. Pour la deuxième épreuve l'ordre de départ se fait en ordre inverse du classement de la première épreuve.

Les rangs 1 à 3 des épreuves finales reçoivent des prix.

Pour déterminer le classement, les deux épreuves finales sont évaluées en additionnant les points de fautes totales (fautes de parcours et fautes de temps) et les temps de parcours dans une liste de résultat totale.

Pour l'ordre du classement valent:

- 1) plus petite somme des points de fautes totales
- 2) plus petite somme des fautes de parcours
- 3) plus petite somme des temps de parcours

Le team vainqueur est champion suisse de sa catégorie.

2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été décidé lors de la CDAMO du 28.08.2021 et approuvé par le Comité central de la SCS le 13.10.2021 sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le 01.01.2022.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Hansueli Beer
Président SCS

Béat Leuenberger
Vice-président SCS

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO